

FINALITES DES TRAITEMENTS

Les activités du Contrôle Permanent regroupent principalement les finalités suivantes :

Finalités	Base légale permettant le traitement	Données obtenues auprès de Tiers ¹	TRANSFERT DES DONNEES VERS UN PAYS NON MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE (*)
Collecte des pertes et incidents	OBLIGATION LEGALE	OUI	
Reportings	OBLIGATION LEGALE	OUI	

() Hors transferts vers la Suisse mentionnés dans les présentes mentions au titre de la sous-traitance de certains traitements notamment informatiques.*

¹ Les informations concernant les tiers sont disponibles sur simple demande adressée à la société de gestion.